

Conseil Municipal

Compte-rendu sommaire du 10 décembre 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Mme Catherine CUINET. M. Didier ROCHET est secrétaire de séance. Tous les conseillers sont présents

Le conseil débute à 18h30 par l'intervention de M. Alexandre Benoit-Gonin du Syndicat du Marais de Saône. *Voir le compte-rendu en annexe*

Le compte-rendu de la séance du 25 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.
Madame le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur la modification des tarifs de location de la grande salle. Pour : 8/8

1/ CAGB : modification des statuts

Madame le Maire présente la délibération du Conseil Communautaire du 15 novembre 2018 portant sur la mise à jour de ses statuts. Elle invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la modification des statuts de la CAGB exposée en annexe. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la modification des statuts de la CAGB (consultable en mairie)

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

2/ CAGB : convention de gestion des services d'entretien de la voirie

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur le projet de convention de gestion des services pour l'entretien de la voirie et autorise Madame le Maire à signer tout document correspondant.

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

3/ CAGB : désignation des référents de secteur Assainissement et Voirie

Le Conseil Municipal désigne M. Christian PASCAL comme référent de secteur Eau-Assainissement et Voirie.

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

4/ CAGB : transfert des résultats du Budget Assainissement 2017

Les services de la CAGB ayant répondu favorablement à la décision des conseillers du 25 octobre 2018, Madame le Maire propose de transférer le premier tiers du transfert en 2018. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable et décide que ce transfert de résultats :

compte 678 mandat de 16 730.88 € en section investissement
compte 1068 mandat de 16 076.62 € en section de fonctionnement

pour : 6 contre : 1 abstention : 1

Le Conseil Municipal décide les écritures suivantes :

Compte 1068 + 16 076.62 €

Compte 021 + 16 076.62 €

Compte 023 16 076.62 €

Compte 678 +16 730.88 € pris sur le suréquilibre de fonctionnement

pour : 7 contre : 0 abstention : 1

5/ CAGB : attribution de compensation en investissement et amortissement

Madame le Maire rappelle la décision du Conseil portant sur l'approbation du montant des transferts proposés par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Elle rappelle également la possibilité d'inscrire une partie de cette attribution en section d'investissement, soit :

1169.10 € au compte 2046 dépense d'investissement

791.56 € au compte 739211

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la mise en place de l'AC d'investissement à partir du 01/01/2018.

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Madame le Maire propose :

1/ d'amortir l'attribution de compensation en section d'investissement d'un montant de 1169.10 € sur une durée de 5 ans et d'inscrire la somme de 234 € sur les comptes :

6811/042 (dépense de fonctionnement)

208046/040 (recette d'investissement)

2/ de neutraliser cette reprise d'attribution de compensation en section d'investissement sur la même durée pour la même somme sur les comptes :

7768/042 (recette de fonctionnement)

198/040 (dépense d'investissement)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide l'amortissement et la neutralisation de l'attribution de compensation en section d'investissement sur 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

6/ Syndicat du Marais : reconduction du contrat CAE

Mme le Maire propose la reconduction du service de mise à disposition d'un agent technique pour une durée de 190 heures de novembre 2018 à novembre 2019. Les heures facturées seront calculées en fonction des heures réellement effectuées. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de bénéficier de la mise à disposition de l'agent technique pour une durée de 190 heures pour la période du 10 novembre 2018 au 9 novembre 2019

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

7/ agent technique : avancement de grade

Madame le Maire rappelle aux conseillers que M. Gilbert FOLTETE agent technique, a été inscrit au tableau d'avancement de grade soumis à l'avis de la commission administrative paritaire du centre de gestion du Doubs. Après avoir pris connaissance de l'avis favorable du 16 octobre 2018 de la CAP, elle propose à l'assemblée :

La suppression d'un emploi de technicien principal de 2^{ème} classe permanent à 35/35

La création d'un emploi technicien principal de 1^{ère} classe permanent à 35/35

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'adopter la suppression et la création des postes susvisés à compter du 1^{er} janvier 2019. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget, chapitre 012. Madame le Maire prendra l'arrêté correspondant.

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

8/ recensement de la population : recrutement et rémunération

Madame le Maire rappelle aux conseillers que la population de la commune sera recensée début 2019. La démarche de recrutement d'un agent recenseur a été effectuée par affichage et sur le site internet de la commune. Seule une personne s'est présentée. Le Conseil Municipal décide de recruter Madame Dominique DEREUX pour la période du recensement de la population. La rémunération de l'agent recenseur sera de 4.50 € brut par logement enquêté. Cette somme englobe les deux demi-journées de formation, les tournées et repérages, de distribution des imprimés et ses frais de déplacement, le tout sur une période allant de 4 à 6 semaines. Madame le Maire prendra l'arrêté de recrutement correspondant.

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

9/ parcelle rue des Tourbières

Madame le Maire rappelle les faits suivants : les élus ont voté la préemption des parcelles AA 157 et AA 484. En faisant l'acquisition de ces terrains le 6 décembre 2011, la commune avait pour objectif de construire un atelier municipal en remplacement de celui qu'elle possède et qui est devenu trop vétuste et insuffisant pour stocker tout le matériel. Depuis, le contexte est différent. La situation financière de la commune a changé. De nombreux travaux ont été entrepris, notamment la réfection de l'ancien groupe scolaire. Le taux d'endettement ne lui permet plus de contracter d'autres emprunts.

D'autre part, comme la Préfecture du Doubs l'a suggéré, il est probable que La Vèze fusionne avec d'autres communes. Dans ce cas un atelier municipal risque de faire double emploi avec ceux des autres communes. Enfin, l'employé municipal doit partir en retraite en 2020. La commune s'interroge sur la pertinence de recruter un remplaçant. L'option de faire appel à des entreprises privées pour réaliser les travaux d'entretien de la commune n'est pas exclue. Face à ces incertitudes et sachant que l'atelier municipal actuel et toujours en fonction et peut encore être utilisé, le Conseil Municipal décide d'abandonner le projet de construction d'un nouvel atelier municipal et de mettre en vente les parcelles AA 157 et AA 484.

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

10/ parcelle rue de la Glacière

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la mise en vente d'un terrain communal situé rue de la Glacière. Ce terrain sera divisé en trois lots :

lot 1 : 1864 m²

lot 2 : 672 m²

lot 3 : 600 m²

Le Conseil Municipal fixe le prix du m² à 130 € TTC et décide qu'un budget Lotissement sera créé en 2019.

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

11/ cavurnes : devis

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis proposé par l'entreprise PREVITALI Yannick, pour la fourniture et la pose de 8 cavurnes supplémentaires, pour un montant total de 4250 € HT.

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

12/ entretien des locaux : devis

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis proposé par l'entreprise Espaces Clean Services, pour un montant forfaitaire mensuel de 330 € HT.

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

13/ location salle Jean-Baptiste

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer à la location aux Véziers et aux personnes extérieures, la salle Jean-Baptiste pour des réunions non festives au prix de 50 € la journée.

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

14/ location salle du Conseil Municipal

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de proposer à la location la salle du Conseil Municipal au prix de :

100 € pour les Véziers

150 € pour les personnes extérieures

La salle du Conseil Municipal étant également réservée aux cérémonies de mariage, le Conseil Municipal décide que la mise à disposition ne pourra se faire le samedi qu'à partir de 18h00.

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

15/ location salle des fêtes

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier le prix de location de la grande salle, soit :

290 € pour les Véziers

390 € pour les personnes extérieures

pour : 8 contre : 0 abstention : 0

Informations

Intervention de M. Benoit-Gonin : Il propose que le syndicat du Marais prenne en charge en impliquant la communauté urbaine (aspect financier) et le maître d'œuvre (aspect technique) :

Le remplissage en eau par le réseau d'eau pluviale existant des deux bassins sortant de lagunage, et une partie du premier (reste de la partie rétention orage) et que le maître d'œuvre se chargera d'étudier de manière technique comment dévier le réseau existant qui se jette actuellement dans le ruisseau des Marais afin de mettre en charge les bassins à long terme. Ces opérations ne pourront se faire qu'après dépollution et curage, M. Pascal précise qu'un marché est en cours et il y aura lieu de vérifier qu'il n'y pas une procédure ou un ordonnancement à respecter, sachant que la CAGB est informée de ce projet depuis un certain temps, il y aura donc nécessité de coordonner tout cela. M. Pascal s'en charge. Ces retenues d'eau serviront au développement de la faune, des amphibiens, et les oiseaux, des chemins, des abords. Des affichages ludiques à destinations des scolaires et de la population, seront étudiés, ainsi que l'accès sécurisé au bord des bassins. Concernant l'entretien il pourra être envisagé une convention avec la commune afin de partager les tâches (tontes et entretien des rives). Le Conseil Municipal émet un avis favorable et demande à M. Benoit-Gonin de continuer sa démarche. Une délibération sera prise ultérieurement dans ce sens

Commissions

SIVU-SAGES (football) : projet de fusion avec Bouclans-Gonsans-Nancray et Osse. Une étude pour le remplacement de la pelouse synthétique est en cours.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) : Madame Doney, Maire de Fontain a été élue présidente de la commission

Fibre : déploiement de la fibre courant 2019

Elections : la commission liste électorale sera remplacée en 2019 par une commission de contrôle suite à la mise en place du répertoire unique des électeurs

Dates de fermeture du secrétariat de mairie : du jeudi 27 décembre au jeudi 3 janvier (réouverture 13h30)

Ilot de sénescence : convention signée et demande de subvention en cours

Modification de date : le repas des aînés aura lieu samedi 26 janvier

Le nouvel arrêt de bus a été installé en face devant la Mairie. Il est donc désormais interdit de stationner à cet endroit.

Chaudière à pellets : l'assureur GROUPAMA a été informé pour donner suite aux frais d'intervention pour dysfonctionnements à répétition de la nouvelle chaudière située dans l'ancien groupe scolaire.

Fin de la séance : 21h07

Vu pour être affiché 11 décembre 2018, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,